



Observatoire des études et carrières

le cnam

## Auditeurs du Cnam, à vous la parole !

Mai 2022 – n°17

Auteures : Amalia Nikolaïdi, Phanit Saing

### Construire sa vie professionnelle au Conservatoire national des arts et métiers dans le domaine du bâtiment et des travaux publics

Le Conservatoire national des arts et métiers (Le Cnam) propose des formations dans de nombreux domaines, notamment celui du « Bâtiment et Travaux Publics (BTP) ». Pour obtenir un diplôme, compléter ses connaissances ou mettre à jour ses compétences, le réseau du Cnam permet aux plus nombreux de se former à l'endroit où ils se trouvent. Mais que pensent les auditeurs, des enseignements suivis ? Que deviennent les diplômés de ce secteur ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce numéro de « Auditeurs du Cnam, à vous la parole ! ».

Bonne lecture !

#### Du Bac+1 au diplôme d'ingénieur, à distance ou en présentiel en alternance.

C'est un éventail de formations que propose la Chaire de BTP du Cnam. Il est possible de s'inscrire à seulement un enseignement ou à une formation complète. Que l'on soit déjà en poste, en recherche d'emploi ou à la recherche d'un contrat en alternance, on pourra compléter ses connaissances, ses compétences, découvrir un métier ou se reconverter.

L'offre de formation continue est à 100 % assurée à distance et adossée à des blocs de compétences éligibles au compte professionnel de formation (Compte Personnel de Formation - CPF, cf. « Pour aller plus loin »).

En alternance, les enseignements sont dispensés en présentiel ; les parcours sont déclinés en cursus et s'adaptent ainsi aux spécificités des régions et des partenaires.

L'offre actuelle de formations en BTP tient compte des évolutions des métiers comme le développement durable et le BIM (Building Information Modeling).

Ce sont près de 380 modules d'enseignements capitalisables proposés « à la carte » ou dans des parcours allant du Bac+1 au Bac+5.

Ainsi, la Chaire de BTP propose actuellement :

Une douzaine de parcours de formation à distance, accessibles sur l'ensemble du territoire et éligibles au Compte professionnel de formation (CPF) :

- DEUST Génie civil, Conduite de chantier, Projeteur ;
- Licence Economie de la construction, Management de projet et de travaux, Licence Energétique et fluides du bâtiment ;
- Licence et ingénieur Bâtiment ;
- Licence et ingénieur Travaux publics ;
- Licence et ingénieur Structures ;
- Licence et ingénieur Géotechnique ;
- Licence et ingénieur Aménagement.

Une cinquantaine de cursus de formation en alternance :

- BAC+1 Architecture et construction, DEUST Conduite de travaux ;
- DEUST et Licence Professionnelle Arts et métiers du bâtiment avec les compagnons ;
- Licence Professionnelle Management et conduite de travaux avec l'ESTP ;
- Licence Economie de la construction, BIM, Management de projet et de travaux, Energétique et fluides du bâtiment, Gestion et maintenance des infrastructures, Ingénierie et construction bois ;
- Ingénieur BTP, Réhabilitation durable, Transitions numériques et environnementales.

Deux cursus spécifiques en cours du soir ou journée à Paris :

- Master Management de la construction durable ;
- Licence BIM.

Au sein de la Direction nationale des formations, l'Observatoire des études et carrières (OEC) est chargé de la collecte, de la synthèse et de la valorisation des données statistiques du Cnam. Il conduit également de nombreuses enquêtes pour compléter la connaissance des profils et des parcours des auditeurs (leur profil et leurs motivations à poursuivre des études, parcours de formation, impact de la formation sur les trajectoires professionnelles...).

Retrouvez toutes les études et les publications de l'OEC à l'adresse suivante :

<http://eleves.cnam.fr/l-observatoire-des-etudes-et-carrieres/>

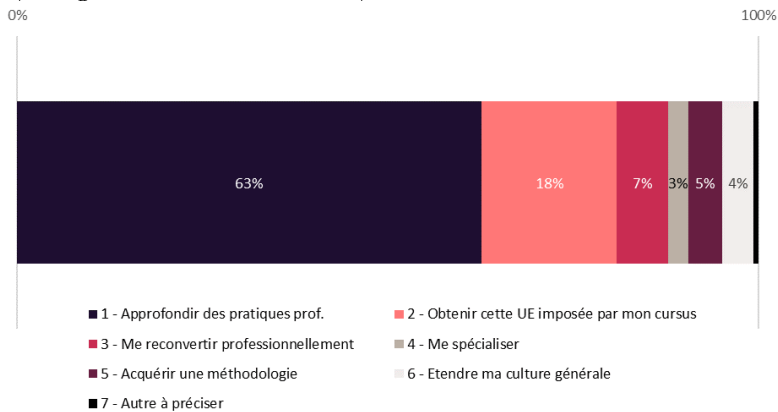
Nous joindre :  
Conservatoire national des arts et métiers (Le Cnam)  
Observatoire des études et carrières (OEC)  
292, rue Saint Martin 75141 Paris Cedex 03

## Approfondir des pratiques professionnelles.

Pour près deux inscriptions sur trois (cf. encadré méthodologique pour le périmètre de l'étude), vous souhaitez approfondir des pratiques professionnelles. Pour certains d'entre vous, ce sera pour mettre à jour ou compléter ou acquérir des compétences ou connaissances (cf. Figure 1).

Il y a une réelle adéquation entre l'action de formation suivie et la principale attente au moment de l'inscription pour 84 % des réponses.

Figure 1 : Attentes au moment de l'inscription (enseignements du domaine BTP).

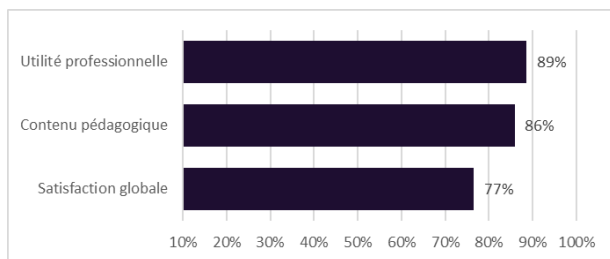


Source : enquêtes d'appréciation des enseignements – 2018-2019 et 2019-2020 – Traitement OEC.

## Une satisfaction globale toujours très importante et un contenu d'enseignement pertinent.

Vous déclarez être globalement satisfaits de l'enseignement suivi, que celui-ci est très utile dans votre vie professionnelle et que le contenu de l'enseignements est quant à lui pertinent (cf. Figure 2).

Figure 2 : Satisfaction globale, pertinence et utilité professionnelle (enseignements du domaine BTP).



Source : enquêtes d'appréciation des enseignements – 2018-2019 et 2019-2020 – Traitement OEC.

*« Je n'avais pas l'intention d'obtenir un diplôme, mais comme je souhaitais suivre d'autres UE, je me suis renseigné à tout hasard sur le parcours à suivre pour obtenir le titre d'ingénieur. De plus le principe de la formation hors temps de travail sans rythme imposé était la seule option envisageable pour suivre des études en vue de l'obtention d'un diplôme d'ingénieur, tout en continuant à exercer mon activité professionnelle. »*

*Un diplômé Ingénieur du Cnam, spécialité BTP, novembre 2018.*

*Lire l'intégralité de son témoignage, cf. « Pour aller plus loin ».*

## ■ Méthodologie :

Les données sont issues des enquêtes semestrielles :

### ■ Enquête appréciation des enseignements.

Le Conservatoire vous sollicite sur tous les enseignements suivis, quelle que soit la modalité d'enseignement (présentiel, formation à distance ou formation hybride). Vous êtes invités à répondre à autant de questionnaires que d'inscriptions prises. Cette enquête est entièrement électronique.

Pour cette publication, les enseignements pris en compte sont ceux du BTP dans les enquêtes de 2018-2019 et 2019-2020. C'est l'équivalent de 1 634 questionnaires remplis, soit 17,4 % des questionnaires attendus.

### [Pour en savoir plus](#)

### ■ Enquête suivi des diplômés.

Entre deux et trois ans après l'obtention du diplôme, vous êtes invités à répondre à différentes questions (ouvertes ou fermées) relatives à votre situation professionnelle à trois moments distincts : à l'entrée en formation, six mois après l'obtention du diplôme et au moment de l'enquête. La société mandatée actuellement par le Conservatoire pour réaliser ces enquêtes de suivi de ses diplômés est l'institut BVA®.

Périmètre de la publication : 338 personnes diplômées entre 2018 et 2019 de la filière BTP ont répondu aux enquêtes. Plus particulièrement, les diplômés concernés sont :

- La licence « Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil » ;
- les licences professionnelles « Sciences, technologie, santé mention métiers du BTP : Bâtiment et construction », « Sciences, technologies, santé mention métiers du BTP : génie civil et construction » et « Sciences, technologies, santé mention métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments » ;
- les titres d'ingénieur « Spécialité géomètre et topographe », « Spécialité Construction et aménagement » et « Spécialité Bâtiment et travaux publics ».

Ces personnes ont été enquêtées entre septembre 2020 et mars 2021 (deux enquêtes réalisées). Le taux de réponse net est de 84 %.

### [Pour en savoir plus](#)



Les dates d'enquêtes :

Enquêtes appréciation des enseignements :

- Du 20 janvier au 16 février 2022 inclus
- Du 9 juin au 6 juillet 2022 inclus

Enquêtes suivi des diplômés :

- Du 27 septembre au 13 novembre 2021
- Du 21 février au 7 avril 2022 inclus

## Des diplômés dans un parcours professionnalisant.

Le BTP est un secteur historiquement lié à l'apprentissage. C'est le deuxième parmi les dix premiers secteurs d'activité des contrats d'apprentissage au niveau national en 2020 (cf. « Pour aller plus loin »). Ainsi, 29 % des diplômés en BTP se sont inscrits au Cnam en contrat d'apprentissage et 32 % ont suivi leur parcours dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (cf. encadré méthodologique pour le périmètre). Le caractère très professionnalisant des licences et titres d'ingénieurs BTP proposés par le Cnam explique cette importante volumétrie.

Le secteur d'activité de la construction se caractérise par une forte présence masculine. Selon les chiffres nationaux de l'INSEE, la part des femmes travaillant dans ce domaine en 2018 s'élève à 11,5 % (cf. « Pour aller plus loin »). On retrouve cette place majoritaire des hommes dans les formations de bâtiment au Cnam (81 % des diplômés).

La forte présence masculine aux formations BTP au niveau national est sensiblement liée à un accès moindre des femmes aux formations en alternance : seulement 34 % des bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage dans le secteur privé sont des femmes en 2018 (cf. « Pour aller plus loin »). Quant au Cnam, seulement 11 % des diplômées en BTP ont suivi leur formation dans le cadre d'un contrat d'alternance, contre 50 % de l'ensemble des diplômés.

Au Cnam, l'âge moyen à l'inscription des diplômés en BTP varie en fonction du suivi ou non d'une formation en apprentissage. Ainsi, l'âge moyen à l'inscription des diplômés en BTP s'élève à 21,1 ans pour les apprentis et à 25,2 ans pour les autres modalités de formation. Cet indicateur est encore plus élevé dans le cas des diplômés d'un titre d'ingénieur en cours du soir ou le samedi matin (33,2 ans).

## Des diplômés très investis dans leur projet de formation.

L'objectif déclaré lors de la première inscription au Cnam dans une formation BTP est majoritairement d'obtenir un diplôme (84 %). Les auditeurs font preuve d'un fort investissement dans leur projet de formation. Ils sont 39 % à suivre leur formation hors contrat d'alternance.

Par ailleurs, 87 % des diplômés ont obtenu un diplôme de niveau supérieur à celui possédé lors de leur entrée au Cnam.

Au moment de l'inscription à une formation BTP, la majorité des individus était en emploi (59 %) et se sont massivement inscrits en licence (83 %).

Plus jeunes et ayant moins d'expérience professionnelle que les diplômés du Cnam au moment de leur inscription, sur la même période, les diplômés en BTP ont en moyenne 6 ans d'expérience, contre 10 ans pour l'ensemble ; seule exception faite des diplômés en BTP d'un titre d'ingénieur en cours du soir ou le samedi matin, qui ont en moyenne 11 ans d'expérience.

Suite à l'obtention de leur diplôme, 39 % des diplômés en BTP poursuivent leurs études, notamment les diplômés d'une licence (32 %).

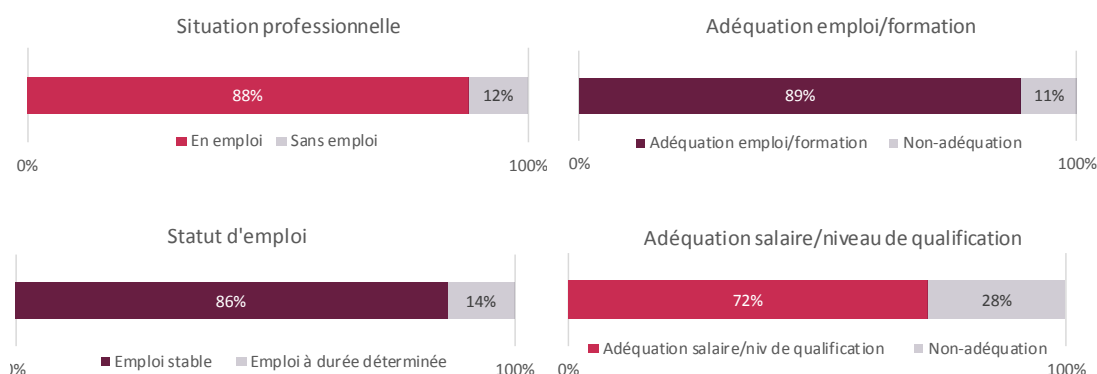
## Des diplômés massivement en emploi à durée indéterminée dans un poste en adéquation avec leur formation.

Près de neuf diplômés sur dix sont en emploi au moment de leur sollicitation pour l'enquête, soit entre deux et trois ans après l'obtention de la certification (cf. Figure 3).

Parmi eux, une très grande majorité (86 %) occupe un emploi stable : titulaire de la fonction publique ou en CDI. Neuf diplômés sur dix affirment que leur poste est en adéquation avec leur diplôme obtenu au Cnam et sept sur dix déclarent que leur salaire correspond à leur niveau de qualification.

Le salaire brut annuel médian de l'ensemble des diplômés en BTP s'élève à 31 425€. Ce salaire médian varie selon le type du diplôme obtenu. Il est notamment supérieur dans le cas d'un titre d'ingénieur (37 500€).

Figure 3 : Principaux indicateurs relatifs à la situation professionnelle des diplômés dans le secteur BTP (promotions 2018 et 2019).



Sources : enquêtes suivi des diplômés - Traitement OEC.

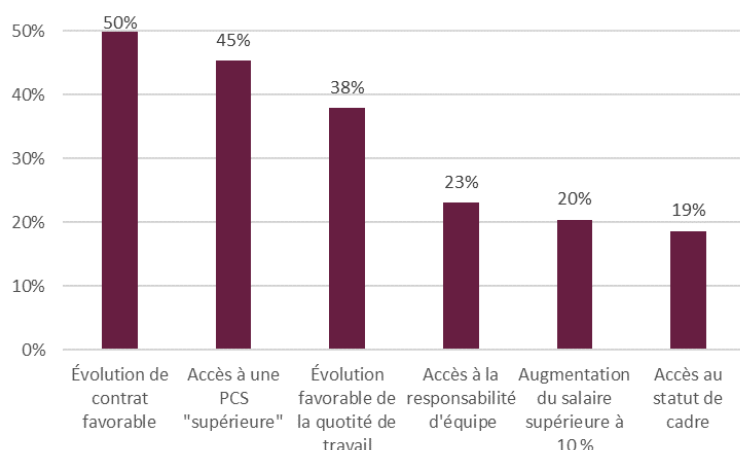
« Je recommanderais à quiconque qui a un problème de qualification de suivre une formation au Cnam parce que ça donne un coup de boost. »

Un diplômé Ingénieur du Cnam, spécialité BTP, promotion 2019

## Des diplômés sécurisés dans l'emploi.

Entre le moment de l'inscription au Cnam et l'enquête, le paramètre qui évolue le plus remarquablement concerne le type de contrat de travail (50 %, cf. Figure 4). Par exemple, des diplômés en contrat à durée déterminée (CDD) au moment de leur inscription sont en CDI entre deux et trois ans plus tard, au moment de leur interrogation pour l'enquête.

Figure 4 : Indicateurs d'évolution professionnelle pour les diplômés dans le secteur BTP (promotions 2018 et 2019).



Sources : enquêtes suivi des diplômés - traitement OEC.

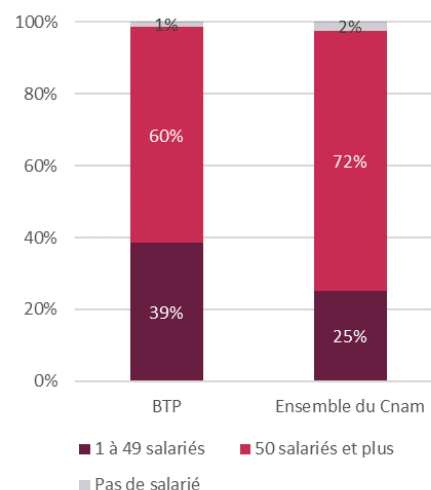
Concernant la mobilité professionnelle, plus de quatre diplômés sur dix ont accédé à une profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) plus « élevée » entre le début de la formation et l'enquête (cf. Figure 4).

## Des diplômés plutôt dans des petites entreprises.

Les entreprises de bâtiment sont pour la plupart de moins de 20 salariés (cf. « Pour aller plus loin »).

Ainsi, quatre diplômés en BTP sur dix travaillent dans de petites entreprises de moins de 50 salariés, contre un diplômé sur quatre pour l'ensemble des diplômés du Cnam (cf. Figure 5).

Figure 5 : Répartition des diplômés en fonction de la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent à l'enquête pour le secteur BTP et l'ensemble des diplômés du Cnam (promotions 2018 et 2019).



Sources : enquêtes suivi des diplômés - traitement OEC.

« C'est une bonne formation qui change de l'enseignement classique, les professeurs connaissent leur sujet et apportent beaucoup. L'alternance n'est pas négligeable et apporte un tremplin pour la vie professionnelle surtout du fait de l'énorme temps passé en entreprise. »

Un diplômé de licence « Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil Parcours Management de projet et de travaux », promotion 2019.

Nous suivre :



### Pour aller plus loin ...

Les pages internet de la Chaire « BTP » : <https://btp.cnam.fr/>  
<https://www.metiers-btp.fr/>  
<https://www.ffbatiment.fr/>  
<https://www.fntp.fr/>  
<https://www.syntec-ingenierie.fr/ingenierie/les-projets-phares-de-ingenierie/batiment/>  
<https://www.cinov.fr/ingenierie-batiment-infrastructures-coordination>

Témoignages :

<https://eleves.cnam.fr/paroles-de-diplome-le-cnam-le-seul-organisme-capable-de-repondre-a-mes-attentes--1062762.kjsp>  
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, communiqué de presse publié le 05.02.21, « Les chiffres de l'apprentissage en 2020 » : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/apprentissage-plus-de-500-000-contrats-signes-en-2020-dont-495-000-dans-le>  
INSEE, « Tableaux de l'économie française », édition 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277675?sommaire=4318291#tableau-figure2>  
DARES, « Les contrats d'apprentissage en 2018 » : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-contrats-d-apprentissage-en-2018>  
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, « Les chiffres clés 2020 » : <https://www.capeb.fr/les-chiffres-de-lartisanat>